



Règlement communal - Commune de la Vallée de l'Ernz

Lotissement de la parcelle cadastrale n° 621/3239, section MA de Medernach, présenté par les autorités communales de la Vallée de l'Ernz.

En sa séance du 2 mars 2022, le conseil communal de la Vallée de l'Ernz a pris une délibération portant adoption du lotissement de la parcelle cadastrale n° 621/3239, section MA de Medernach, présenté par les autorités communales de la Vallée de l'Ernz.

Ladite délibération a été publiée en bonne et due forme à partir du 23 mars 2022.

